



COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL 23 Février 2016

Ouverture de la séance à 19 heures 30

Absents excusés : Sandrine BITARD , Delphine GAIFFE , Philippe FICHET qui avaient donné procuration à Patrice ZERBIN, Daniel GRANJON et Françoise SCHNEUWLY

Secrétaire de séance : Roger GUISSSET

Lecture des délibérations du 17 décembre 2015

1° **FINANCES** :

• **Comptes Administratifs 2015** :

- **DM4 2015** : Régularisation par décision modificative sur l'exercice 2015 de 375 € (Dépassement du FPIC compensé par recette carrières)

- **Budget général 2015**

- Adoption du compte de gestion :
 - Excédent d'exploitation de : 236 626,12 €
 - Déficit d'investissement de : 40 543,03 €
- Affectation du résultat d'exploitation :
 - Affectation à la couverture des restes à réaliser : 79 050,00 €
 - Affectation au déficit d'investissement : 40 543,03 €
 - Ce qui se traduira par une inscription au 1068 de : 119 593,03 €
 - Affectation à l'excédent antérieur reporté (R 002) 117 033,09 €
 - Reprise du déficit d'investissement (D 001) 40 543,03 €

- **Forêts**

- Adoption du compte de gestion :
 - Excédent d'exploitation de 87 292,07 €
 - Déficit d'investissement de 19 059,53 €
- Affectation du résultat d'exploitation :
 - Affectation à la couverture des restes à réaliser : 12 800,00 €
 - Affectation au déficit d'investissement : 19 059,53 €
 - Ce qui se traduira par une inscription au 1068 de : 31 859,53 €
 - Affectation à l'excédent antérieur reporté (R002) 55 432,54 €
 - Reprise du déficit d'investissement (D 001) 19 051,53 €

- **CCAS**
 - Adoption du compte de gestion :
 - Excédent d'exploitation de : 12 142,97 €
 - Affectation des résultats :
 - Affectation à l'excédent antérieur reporté (R 002) : 12 142,97 €

Après approbation des comptes de gestion et affectation des résultats d'exploitation 2014, les comptes administratifs du budget général, de la forêt et du CCAS, ont été adoptés à l'unanimité, en l'absence du Maire, par les membres présents du Conseil Municipal, sous la présidence de Patrice ZERBIN.

2° PERSONNEL COMMUNAL

- **Astreintes hivernales**
 - Une astreinte d'exploitation, qui couvre une semaine complète commençant le vendredi soir, est payée aux employés des services techniques pendant la période hivernale, pour 12 à 16 semaines, en fonction des conditions climatiques,.
 - Une astreinte de sécurité viendra à compter du 1^{er} janvier en complément, uniquement sur le week-end. Elle est destinée au personnel supplémentaire devant intervenir avec un engin supplémentaire, dans le cadre de chutes de neige importantes, pour le déneigement des équipements publics communaux et des commerces.
- **Régime indemnitaire :** Emilie SOCIE Adjoint Administratif 1ère classe a été titularisée au 1 février 2016. De ce fait, le Conseil propose de lui verser à partir de cette date l'indemnité d'Administration et de Technicité, dans les mêmes conditions que les autres employés.

3° TRAVAUX NEUFS – ACHATS

- **Achat de terrains :** La municipalité a l'opportunité d'acheter une surface de 4 084 m², aux familles LOTH et GRAIZELY. Les membres du conseil ont approuvé l'opération à l'unanimité.
- **Crédit Relais :** Un prêt relais de 350 000 € sera mis en place pour une durée de 1 ou 2 ans, au taux de 0.7 %, dans le cadre de l'achat et de la viabilisation de ces terrains.

4° CCAS - BANQUE ALIMENTAIRE : La collecte de la banque alimentaire réalisée au magasin Colruyt les 27 et 28 novembre 2015 a rapporté 681 kg de produits, en augmentation par rapport à 2014 (537 kg)

5° JEUNESSE SCOLAIRE PERISCOLAIRE

Convention avec les FRANCAS : La participation communale inscrite au budget 2016 pour couvrir l'activité des Francas est de 163 681 €, identique à celle de 2015. Cette somme couvre :

- Les fournitures éducatives pour l'accueil de 104 enfants les lundis et vendredis pendant 3 heures et l'activité de loisir initiale.
- Les frais liés à la réforme 9 postes d'animateurs supplémentaires les lundis et 5 les vendredis et 1 poste de coordination de la réforme
- Les frais liés aux accueils périscolaires et extrascolaires, soit 5 postes d'animateurs à temps partiel, 2 postes d'animateurs à temps plein, 1 poste de directeur à temps plein.
- Les frais de gestion liés à l'activité périscolaire, extrascolaire, et à la réforme.
- La Municipalité s'acquittera de cette somme due aux Francas par des versements mensuels de 13500€

Lettre de l'inspecteur d'Académie: L'inspection de l'éducation nationale va procéder au redécoupage des circonscriptions pour la rentrée scolaire 2016 afin d'homogénéiser les secteurs.

Actuellement la circonscription la plus importante compte 60 écoles et 280 classes, alors que la plus réduite compte 9 écoles pour 55 classes.

Bilan 2015 places de cinéma : 726 places de cinéma ont été allouées en 2015 aux enfants et ados du village. Elles ont été attribuées à 242 personnes, ce qui représente une somme de 16,20 € par enfant pour l'année. La fréquentation a été identique à 2014, où 254 enfants avaient bénéficié de 722 places.

SCOLAIRE :

- Une aide de 50 € a été accordée à une élève du collège de Bart dans le cadre de son voyage en Grèce.
- Dans le cadre du projet archéologique, les élèves de CM1 et CM2 se rendront en buxi, au musée du château le 3 mars 2016.
- La porte ouverte réalisée le 2 février au Conservatoire, dans le cadre des Chœurs de Mathay, a recueilli une vingtaine de parents. Le groupe de Mathay, possède une dizaine de petits chanteurs, vocalisant des chansons françaises.

6° FORETS

- **Point sur l'affouage** : les coupes 15J, 25 et 26 ont trouvé acquéreur auprès des 74 affouagistes du village.
- **Acquisition de parcelles forestières** : La commune a l'opportunité d'acquérir 4 parcelles boisées de 3 270 M² pour la somme de 884,40 € au titre des dispositions de l'article L331-22 du code forestier. Ces parcelles devront être intégrées au plan de gestion de la forêt communale.

7° ANIMATION - CULTURE

Théâtre :

- La représentation du 8 janvier « Olga » présentée par les Allejoyeux Drilles a tenu en haleine une salle de 110 personnes.
- Le 27 février à 20 h 30 et le 28 février à 14 h 30 la troupe des Zinsancey vous présentera son spectacle « Demain un autre jour ».

Animation CCAS :

- Mme DEVILLERS Yvonne a fêté ses 90 ans avec les membres du CCAS le 15 janvier
- Monsieur SANDOZ Hubert fêtera son anniversaire le 25 février avec les membres du CCAS. Il a eu ses 90 ans le 11 février.

8° ATTRACTIVIT - ENVIRONNEMENT

- **Electricité :**
 - Depuis le 1^{er} janvier 2016, les contrats d'une puissance supérieure à 36 KVa sont soumis au marché de la concurrence (tarifs jaune et tarifs verts). Trois sites sont concernés dans la commune, la salle polyvalente, la maternelle et la mairie. Le marché, conduit par PMA est un marché annuel réalisé par appel d'offres.
 - Le contrat concernant la cantine a été ramené de 42 KVa (tarif jaune) à 36 KVa (tarif bleu), en mettant en place un délesteur pour éviter tout dépassement de puissance
- **Sécurité** : Présentation le vendredi 26 février par la gendarmerie à l'ensemble des référents et du conseil municipal, du protocole de mise en place de la sécurité citoyenne, signé en préfecture.

- **Signalétique** : Les panneaux de la zone artisanale qui devaient être arrivés mi-décembre, n'ont pas été retrouvés, ni en fabrication, ni aux expéditions chez Franche Comté Signaux, nous avons relancé 3 fois depuis jeudi le service commercial. Ceux-ci ont décidé de remettre en fabrication de nouvelles lattes.
- **Site Internet** : Reprise au mois de mars des contacts avec les prestataires, une réunion de la commission est prévue le jeudi 10 mars à 18h.
- **La TNT**
 - Le 5 avril les fréquences de vos postes télé changeront
 - Vous devrez acquérir un décodeur HD et votre télévision devra posséder une prise HDMI. Faut de ne pas posséder cet équipement, vous ne pourrez plus recevoir la TNT !
 - Il sera nécessaire de refaire un réglage complet automatique de vos chaînes.
 - Le personnel de la poste doit recevoir une formation afin de pouvoir aider l'utilisateur.
 - Les personnes de plus de 70 ans pourront demander cette aide. Des informations complémentaires seront fournies au mois de mars.
- **Economie d'énergie**
La fourniture du gaz traitée dans le cadre d'un groupement par PMA, pour l'année 2016 est attribuée à EDF, avec un gain pour la commune de 11 %.

9° INFORMATIONS

- **ETAT**
 - Chemin de Lucelans : Les services de la sous-préfecture, ont demandé aux services de la gendarmerie de bien vouloir faire le point de la situation. Affaire à suivre.
- **Département**
 - **Déviations de la RD 438** : Une demande a été adressée au Conseil Départemental du Doubs afin de connaître le devenir de la servitude inscrites au PLU de la commune dans le cadre de la déviation de la RD 438.
- **Informations diverses** :
- **SDIS** :
 - **Convention** : Une convention a été passée avec le SDIS (Service départemental d'Incendie et de Secours) dans le cadre de l'installation de 4 antennes réceptrices du système de vidéo protection du village sur le pylône du CIS de Mathay.
 - **Extension des bâtiments** : Le SDIS va procéder dans les mois à venir à l'extension des bâtiments du CIS Mathay, pour :
 - Augmenter la surface des vestiaires dont la capacité est insuffisante pour accueillir les effectifs du centre, notamment les jeunes sapeurs-pompiers et le personnel féminin
 - Palier à des sanitaires inadaptés
 - Créer un bureau pour le chef de centre, afin de le dissocier de l'actuel local d'alerte
- **GRDF** : Délibération prise pour fixer le montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public : 0.35 € /ml de canalisation, et revaloriser cette redevance chaque année.
- **TDF – Occupation du Domaine Public**
Un avenant N°2 a été émis dans la convention liant TDF à la commune dans le cadre de l'occupation du domaine public. Cet avenant concerne la construction d'un agrandissement de 10 m² attenant aux installations du pylône de réception Bouygues situé sur la zone des Essartés.

- **ORANGE** : Une convention est passée avec ORANGE dans le cadre des travaux de mise en souterrain des réseaux aériens de communication électronique de la rue du Pont.
- **Conseil en Energie Partagée** : Prolongation de la mission « Conseil en Energie Partagée » mise en place par PMA. Elle consiste à la mise à disposition d'un agent spécialisé : un conseiller « CEP ». Cette mission concerne 33 communes regroupant 80 138 habitants. Les études réalisées par cet agent ont permis de réaliser de substantielles économies, en gaz et électricité.
- **ADU / Tracer la ville** ; Une réunion a eu lieu en mairie avec l'ADU (Agence de Développement et d'Urbanisme) pour voir quelles modifications sont à apporter au PLU pour permettre la réalisation des programmes de construction prévus dans le cadre de l'étude menée par le cabinet « Tracer la Ville »
- **INSEE** : Une enquête est en cours jusqu'au 30 avril réalisée sur un échantillon de 22 800 logements, elle porte sur le cadre de vie et la sécurité en France métropolitaine.